

# ÉLABORATION D'UN PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 2/01/2015, complétée par la délibération du 2/06/2016, le conseil municipal s'est engagé dans un projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal. Cette disposition a été prise afin d'offrir à la commune un document à la hauteur des enjeux actuels de développement du territoire et adapté à un contexte législatif en perpétuelle évolution (lois grenelle, loi ALUR..).

Ce nouveau document remplacera la carte communale actuellement en vigueur sur le territoire.

## ■ Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui permet de définir sur le territoire communal l'occupation des sols (zones urbaines, zones agricoles...) ou encore les règles architecturales et morphologiques qui devront être respectées. Le PLU est également un document de planification qui permet au conseil municipal d'imaginer l'avenir de son territoire, pour une quinzaine d'années.

## ■ Qui participe au projet ?

La participation de l'ensemble des acteurs du territoire à ce projet est une opportunité d'envisager ensemble l'avenir de la commune.

**Le comité technique communal :  
Élus locaux**

Participent à chaque étape au processus en :  
- assistant aux réunions techniques  
- fournissant des études et des données sur le territoire  
- prenant les décisions nécessaires à l'avancement du projet

**Les habitants de  
BEAUPONT**

Participent à l'élaboration du PLU via les 2 réunions publiques et au travers de la phase d'enquête publique.  
  
Sont informés tout au long de la procédure par le biais du bulletin municipal et via le site internet de la commune.

**Les bureaux d'étude :  
Atelier du Triangle  
+  
Mosaïque environnement**

Assistent, Conseillent,  
Réalisent les études  
Assurent le suivi de la procédure.

## ■ Quelles sont les grandes étapes d'élaboration du PLU ?

Phase 1 : diagnostic du territoire

**FINALISÉE**

Phase 2 : Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : Ce document est la clé de voûte du PLU, il fixe les grands objectifs de développement de la commune. 1<sup>ère</sup> réunion de travail le mardi 10 janvier 2017

**EN COURS  
D'ÉLABORATION**

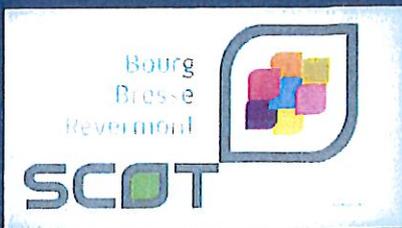
Phase 3 : Rédaction des différents éléments du dossier : règlement, zonage, rapport de présentation...

Phase 4 : Arrêt du projet par délibération du conseil municipal → Fin 2017

Phase 5 : Consultation des Personnes Publiques Associées (3 mois) / Enquête Publique (1 mois) / Rapport du commissaire enquêteur (1 mois)

Phase 6 : Evolutions légères sur le PLU et approbation par délibération du conseil municipal → Fin 2018

## Dernière minute : SCOT



Document cadre de l'aménagement du territoire depuis 2008, le Schéma de Cohérence Territoriale Bourg Bresse Revermont est, depuis 2013, en révision. L'enquête publique de la révision du SCOT s'est déroulée dans les 82 mairies et les 8 sièges d'intercommunalités du 12 septembre au 14 octobre 2016.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique sont consultables en mairie jusqu'au 15/10/2017.

Elaboration de PLU prescrite le :

Delibération du 22/01/2015 complétée le 2/06/2016

Vu pour être annexé à notre délibération en date du :

Delibération du 16/05/2019



*Le Maire,  
Georges Gouly*